

DECISION N°71-2024
COMPTE-RENDU FINANCIER DE SUBVENTION 2023 DES ACTIONS DE
L'APPEL A PROJET GRANDIR EN MILIEU RURAL PORTE PAR LA MSA

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est,

Vu la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs du Conseil Communautaire à Monsieur le Président,

Vu les comptes-rendus financiers des actions GMR, ci-annexés,

Considérant la volonté de la MSA de répondre aux besoins prioritaires des familles agricoles et rurales dans le champ de l'enfance/jeunesse, tels que l'accueil du jeune enfant, les loisirs/vacances, la parentalité, le numérique et la mobilité.

Considérant que la Communauté de Communes a répondu à un appel à projet Grandir en Milieu Rural porté par la MSA, pour des actions se déroulant en 2023,

Considérant que la candidature de la Communauté de Communes a été acceptée et pour laquelle, la MSA s'est engagée à lui verser une subvention d'un montant global de 35 320€ pour l'année 2023, se répartissant comme suivant :

Nom du projet/ Action	Thématique	Financement attribué par la MSA
Micro-folies itinérante	Loisirs / vacances	12 400 €
Réseau parentalité et Actions collectives parentalité	Parentalité	3 920 €
Création d'un LAEP itinérant	Parentalité	14 000 €
Prévention Sensibilisation- Mobilité et autonomie des enfants et des jeunes	Mobilité	5 000 €
TOTAL soutien GMR		35 320 €

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver et de signer les comptes-rendus financiers des actions GMR 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240408-71-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2024

ARTICLE 2

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 08/04/2024

Le Président,
Pierre VERICEL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240408-71-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2024